

# SANTÉ

## PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES  
ET DE LA SANTÉ

### Arrêté du 12 juin 2012 portant nomination à l'Union nationale des professionnels de santé

NOR : AFSS1230326A

La ministre des affaires sociales et de la santé,  
Vu le code de la santé publique ;  
Vu le code de la sécurité sociale, notamment les articles L. 182-4, R. 162-54 et R. 182-3 et suivants ;  
Vu l'arrêté du 13 juillet 2011 portant nomination à l'Union nationale des professionnels de santé ;  
Vu la proposition de la Fédération nationale des podologues, des médecins de France, organisation syndicale représentative des médecins généralistes et spécialistes,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Est nommé membre titulaire de l'Union nationale des professionnels de santé au titre des représentants des organisations syndicales représentatives des pédicures-podologues et pour la période du mandat restant à accomplir : M. Serge COIMBRA, en remplacement de M. Louis OLIE.

Est nommée membre suppléant de l'Union nationale des professionnels de santé au titre des représentants des organisations syndicales représentatives des pédicures-podologues et pour la période du mandat restant à accomplir : Mme Dominique ROULAND, en remplacement de M. Serge COIMBRA.

#### Article 2

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 12 juin 2012.

Pour la ministre et par délégation :  
Par empêchement du directeur  
de la sécurité sociale :  
*Le chef de service,*  
*adjoint au directeur de la sécurité sociale,*  
F. GODINEAU